

Jeannette Bougrab veut interdire l'islam : est-ce faisable ?

écrit par Maxime | 30 septembre 2017

Le propos de J. Bougrab a le grand intérêt d'être concret, de dégager les conséquences de son opinion : « expulser l'islam de la cité ».

Mais s'il s'agit d'interdire l'islam, on ne pourra cependant pas sonder les coeurs et les reins pour savoir qui est ou non musulman.

Cela évoque la chasse aux sorcières découlant du maccarthysme aux Etats-Unis.

La question se pose de savoir si le vivre-ensemble demeurerait vraiment possible après l'interdiction de l'islam : **les musulmans, même ceux qui prétendraient ne plus l'être depuis l'interdiction éventuelle de l'islam, pourraient-ils rester en France ?**

Suffirait-il de leur faire **signer une charte de la laïcité** comme le proposent quelques personnalités de droite, alors que la taqîya permet au musulman de « dissimuler sa foi » dans un contexte hostile ?

La **question sous-jacente est alors celle de la remigration pour les musulmans d'origine étrangère ; quid alors des convertis** ? Feraient-ils partie du « package » expulsable ?

Cela supposerait d'envisager la conclusion d'accords internationaux avec des Etats musulmans pour qu'ils reçoivent ces populations ; mais si ces Etats ont des ambitions impérialistes, comme la Turquie, peut-on vraiment penser qu'ils consentiront à participer au jeu de la désislamisation ?

« Expulser l'islam de la cité », c'est donc une idée assez

vague qui mérite d'être précisée...

Quant à l'article de Présent, il raye le mot « musulman » dans le texte (à moins que ce soit Résistance républicaine qui l'ait fait), pour signifier le fait qu'elle ne se considère pas comme musulmane. Elle remet le mot musulman à sa place : c'est une religion, pas un déterminisme comme la race. Cela met ainsi en garde contre le délit de faciès. (*Note de Christine Tasin c'est moi qui l'ai rayé parce que Jeannette Bougrab n'est pas musulmane*).

La désislamisation ne pourra donc pas se faire à la tête du client.

Cela semble pour l'instant pour le moins difficile à mettre en oeuvre donc.

Le propos de J. Bougrab est en tout cas plus radical que celui de Charb, dont la « Lettre aux escrocs de l'islamophobie... », au titre prometteur (Diderot était allé en prison pour sa « Lettre sur les aveugles... » au XVIIIème siècle) s'achevait dans un propos finalement très relativiste :

<http://www.lesinrocks.com/2015/04/16/actualite/la-lettre-posthume-de-charb-il-ne-faut-pas-lire-le-coran-comme-une-notice-ikea-11742158/>

Il était impossible d'en tirer des conclusions aussi radicales que celle prônée par Jeannette Bougrab, mais il aurait peut-être changé d'avis...

En effet, il refusait le droit de discriminer un musulman. Il empêchait donc un citoyen de s'opposer à l'islamisation à son échelle, c'est-à-dire dans sa sphère d'activité juridique immédiate : location à un locataire musulman, embauche d'un salarié musulman notamment.

« Refuser un travail à un athée parce qu'il est athée ou refuser un travail à un musulman parce qu'il est musulman relève de la même loi, du même droit, du même tribunal. Aucune discrimination n'est plus ou moins grave que les autres ».

C'était prôner un statu quo par rapport à la loi actuelle.

L'expression « escroc de l'islamophobie » est aussi ambiguë. C'est d'ailleurs fréquent de voir des gens dénoncer

« l'islamophobie » comme concept médiatique utilisé pour empêcher la critique de l'islam, mais cela peut donner l'impression que ce sont les anti-islam qui sont des escrocs.

Il est temps de mettre de l'ordre dans les concepts. On peut très bien parler d'islamo-réfractaires, même si cela évoque les prêtres réfractaires vendéens, ceux auxquels une croix de galets est dédiée à l'île Madame. L'expression peut ainsi connoter des combats contre la République laïque.

En réalité, les « phobies » n'ont rien de répréhensibles. Il est sain de craindre pour sa sécurité ou son bien-être, ainsi que ceux d'autrui, dans certains contextes objectivement dangereux et de chercher à se protéger ou protéger autrui. **La question est toujours de déterminer si une discrimination est juste ou injuste, une phobie fondée ou infondée...**

Complément de Christine Tassin

Lire sur le même sujet mes suggestions faites dans un article écrit pour Boulevard Voltaire, suggestion ayant amené une plainte de la LDH, une condamnation en première instance et en appel, et un recours à la Cour de cassation dont je n'ai pas encore le résultat.

<http://www.bvoltaire.fr/que-faire-des-musulmans-une-fois-le-coran-interdit/>

Cet article faisait partie d'un échange par articles interposés avec d'autres contributeurs, suite à mon article sur la nécessité d'interdire le Coran

<http://www.bvoltaire.fr/il-va-falloir-interdire-le-coran-en-france/>